

Compte-Rendu du conseil municipal du Mardi 9 Juin à 20h30

Début de la séance : 20h32

Présents : Aude Bettinelli, Gildas Duchene, Jean-Marc Fèvre, Jean-François Menestrier, , Elisabeth Rabolin, Elisa Renaud, Laurence Ricq, Sylvaine Roux-Streit, Bertrand Ruhier, Alexandre Saoul, Sébastien Thibaud, Etienne Vuillemin

Excusés : Bruno Petiet

Pouvoirs : Bruno Petiet à Etienne Vuillemin

Information sur la démission de Mme Carole Lamielle

Le maire informe en premier lieu de la démission de Mme Carole Lamielle. Cette démission est motivée par une lettre lue par le maire. Le conseil municipal prend acte de cette demande et souhaite remercier Mme Carole Lamielle pour son implication au conseil et dans la vie du village.

20h42 : Arrivée de Mr Alexandre Soul

Approbation du compte-rendu du conseil du 18 Février 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 18 février est approuvé : **7 voix pour – 5 abstentions**

Le compte rendu du conseil municipal du 27 mai est approuvé : **13 voix pour**

Indemnités maire adjoints-conseillers délégués

L'augmentation de la population (seuil de 1000 habitants dépassé) entraîne une réévaluation des indemnités en corrélation avec les responsabilités associées. Comme indiqué par le maire lors de son précédent mandat, celui-ci ne souhaitait pas augmenter les indemnités des élus (maire, adjoints, délégations) avant les nouvelles élections. Des délégations sont également proposées afin de répartir les charges sur l'ensemble des élus.

Le montant proposé correspond à une fourchette basse de la grille indiciaire pouvant être allouée dans cette tranche de population.

Proposition d'indemnités des adjoints et du maire (en brut)

Maire (Mr Jean-François Menestrier) : 1700€

1er Adjoint (Mme Aude Bettinelli): 650€

2ème adjoint (Mr Sébastien Thibaud): 250€

3ème adjoint (Mme Elisabeth Rabolin): 550€

L'enveloppe indemnitaire maximale n'ayant pas été attribuée, cela permet d'attribuer des indemnités aux conseillers délégués. Le choix est fait d'octroyer 50€ par délégation.

Proposition d'indemnités aux conseillers délégués :

Mr Etienne Vuillemin : 150€ pour trois délégations
Mr Alexandre Soul : 100€ pour deux délégations
Gildas Duchêne : 100€ pour deux délégations
Bertrand Ruhier : 50€ pour une délégation
Elisa Renaud : 50€ pour une délégation

Total des indemnités : 3600€ par mois

Montant proposé au budget : 3700€ par mois

Proposition sur l'enveloppe totale : **13 voix pour**

Approbation du Compte de Gestion 2019 - budget communal

L'exécution budgétaire 2019 du budget communal est présentée comme suit :

Exécution budgétaire

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	449 170,19 €	603 337,31 €
Section d'investissement	130 357,72 €	277 899,79 €

Le Maire ne participe pas au vote et quitte la séance.

Approuvé à l'unanimité avec **12 voix pour**.

Approbation du Compte de Gestion 2019 - budget Bois

L'exécution budgétaire 2019 du budget bois est présentée comme suit :

Exécution budgétaire

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	25 859,33 €	39 114,89 €
Section d'investissement	3 989,02 €	15 653,83 €

Approuvé à l'unanimité avec **12 voix pour**.

Approbation du compte administratif 2019 – Budget communal

Mr Jean-Marc Fèvre préside la séance et Mr Sébastien Thibaud présente le compte administratif 2019.

Le compte administratif 2019 sur le budget communal montre des excédents en fonctionnement et en investissement tels que représentés comme suit :

Exécution budgétaire

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	449 170,19 €	603 337,31 €
Section d'investissement	130 357,72 €	277 899,79 €

Report de l'exercice 2018

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00 €	233 346,33 €
Section d'investissement	0,00 €	162 357,27 €

Total réalisations et reports

	Dépenses	Recettes
Total réalisations et reports	579 527,91 €	1 276 940,70 €

Reste à réaliser à reporter en 2020

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	162 458,63 €	0,00 €
Total des restes à réaliser	162 458,63 €	0,00 €

Resultat cumulé

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	449 170,19 €	836 683,64 €
Section d'investissement	292 816,35 €	440 257,06 €
Total cumulé	741 986,54 €	1 276 940,70 €

Approuvé à l'unanimité avec **12 voix pour**.

Approbation du compte administratif 2019 – Budget bois

Mr Jean-Marc Fèvre préside la séance et Mr Sébastien Thibaud présente le compte administratif 2019.

Le compte administratif 2019 sur le budget bois montre des excédents en fonctionnement et en investissement tels que représentés comme suit :

Exécution budgétaire

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	25 859,33 €	39 114,89 €
Section d'investissement	3 989,02 €	15 653,83 €

Report de l'exercice 2018

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00 €	87 418,93 €
Section d'investissement	0,00 €	15 653,83 €

Total réalisations et reports

	Dépenses	Recettes
Total réalisations et reports	29 848,35 €	157 841,48 €

Reste à réaliser à reporter en 2020

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
Total des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

Resultat cumulé

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	22 012,31 €	126 533,82 €
Section d'investissement	3 989,02 €	31 307,66 €
Total cumulé	29 848,35 €	157 841,48 €

Approuvé à l'unanimité avec **12 voix pour**.

Affectation de résultats

Sur le budget communal, celui-ci présente les excédents suivants

Excédent de fonctionnement (RAR Compris)	556586,22€
Excédent d'investissement (RAR Compris)	23785,64

*RAR : Restes à réaliser

Sur le budget bois, celui-ci présente les excédents suivants

Excédent de fonctionnement (RAR Compris)	100676,03€
Excédent d'investissement (RAR Compris)	27317,81

Ces résultats sont validés à l'unanimité avec **13 voix pour**.

Vote des taux d'imposition (voir état 1259)

La commune dispose de fonds propres suffisants pour assurer un fonctionnement et un investissement maîtrisés. Il est proposé de maintenir aux mêmes taux que l'année précédente pour les trois taxes comme suit :

Taxe habitation : **10,77%**

Taxe foncière (bâti.) : **12.22%**

Taxe foncière (non bâti.) : **27.29%**

Approuvé à l'unanimité avec **13 voix pour**.

Budget Primitif 2020 – Budget Communal

Comme indiqué précédemment, les excédents de fonctionnement et d'investissement permettent à la commune d'envisager d'engager des actions importantes tout en maîtrisant les dépenses. Suite au programme de la municipalité, des démarches ont, depuis un an, permis d'envisager la création d'un espace intergénérationnel sur la période 2020-2021. Cet espace est ainsi prévu à hauteur d'un investissement de 360k€ HT avec l'obtention de plus de 230k€ de subventions (fourchette basse et en attente d'autres financeurs). Le budget présenté, en pièce jointe, sur la commune intègre ainsi pour la période 2020-2021, les actions financières suivantes :

En fonctionnement

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal pour assurer le soutien aux démarches administratives à temps partiel de 20h/Semaine
- Augmentation des indemnités des élus (voir précédemment)

En investissement

- Amélioration des voiries rue du moulin et rue derrière la ville : 130 k€
- Restes à réaliser des travaux des sanitaires de l'école et des extérieurs de la mairie
- Espace intergénérationnel : 360 k€ dont plus de 230k€ de subventions
- Co-financement numérique Ecole
- Travaux école : réseau informatique, sécurisation, rafraichissement
- Etudes pour rénovations de bâtiments publics (presbytère, école, défense incendie, tennis)
- Columbarium

- Mise à l'eau des barques
- Accès PMR Eglise
- Accès Pompier
- Défibrillateur
- Tableau d'information
- Panneaux lumineux (sécurité routière)
- Matériels d'entretien de la commune (Tracteur)

Le budget est présenté à l'équilibre selon le tableau disponible et consultable en mairie.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses/Recettes	1159232,22€	572115,47€

Le budget primitif 2020 de la partie communale est adopté à l'unanimité avec **13 voix pour**.

Budget Primitif 2020 – Budget Bois

Le budget Bois est également excédentaire en fonctionnement et en investissement. Des actions sont prévues afin de poursuivre l'entretien et l'exploitation des bois et forêts. Il est également prévu d'investir dans le matériel agricole en remplacement d'un matériel obsolète et en fin de vie.

Le budget bois est présenté selon le tableau disponible et consultable en mairie

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses/Recettes	113782,19€/149876,03€	105000€

Le budget primitif 2020 de la partie bois est adopté à l'unanimité avec **13 voix pour**.

Création d'un poste d'adjoint administratif principale à temps partiel

Depuis Janvier 2020, un poste d'adjoint administratif principal temporaire est pourvu. Il est nécessaire de disposer de ce soutien administratif face à l'augmentation des missions allouées aux communes. Il est proposé de créer un poste permanent à temps partiel (20h/semaine).

Proposition adoptée à l'unanimité avec **13 voix pour**.

Constitutions des commissions

Suite aux élections, il est nécessaire de déterminer les fonctions des adjoints et les affectations des conseillers dans les différentes commissions. Il est également nécessaire d'affecter des membres titulaires et suppléants sur la commission des appels d'offres ainsi que dans le cadre du syndicat Petite Enfance. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des affectations proposées.

COMMISSIONS MUNICIPALES 2020-2026

LE MAIRE : Jean-François MENESTRIER

Conseillers communautaires : Jean-François MENESTRIER / suppléant : Aude BETTINELLI

1 ^{er} adjointe : Aude BETTINELLI	2 ^e adjoint : Sébastien THIBAUD	3 ^e adjointe : Elisabeth RABOLIN
Forêt, chasse, pêche Vie agricole, environnement Ecole, périscolaire, petite enfance Gestion administrative Gestion du personnel Salle de convivialité	Finances	Urbanisme, voirie, réseaux humides Transports Bâtiments communaux Culture/jumelage Cimetière
Conseillers délégués : Appel d'offres service périscolaire et extrascolaire : Alexandre SOUL Communication : Alexandre SOUL Fêtes et cérémonies : Elisa RENAUD Actions sociales : Elisa RENAUD Jeunesse : Gildas DUCHENE Gestion du site internet : Bertrand RUHIER Associations sport et loisirs : Etienne VUILLEMIN		Conseillers délégués : Réseaux secs : Etienne VUILLEMIN Périphériques, informatique, télécommunications, maintenance réseau et matériel : Gildas DUCHENE Bâtiments communaux; rénovation et réhabilitation : Etienne VUILLEMIN
Membres des commissions : Laurence RICOQ Sylvaine ROUX STREIT Bruno PETIET	Membres des commissions : Renfort finances : Sylvaine ROUX STREIT	Membres des commissions : Jean-Marc FEVRE

Commission d'appel d'offres : 3 titulaires (Aude BETTINELLI, Elisabeth RABOLIN, Jean-Marc FEVRE) et 3 suppléants (Etienne VUILLEMIN, Alexandre SOUL, Gildas DUCHENE)

Syndicat petite enfance : 2 représentants dont 1 membre du bureau (Aude BETTINELLI, Jean-François MENESTRIER)

Validation des membres des commissions municipales : Adoptée à l'unanimité avec **13 voix pour**.

Pour la proposition de la commission des appels d'offre : Adoptée à l'unanimité avec **13 voix pour**.

Représentants au syndicat petite enfance : Adoptée à l'unanimité avec **13 voix pour**.

Questions diverses

- ***Demande de la gendarmerie nationale***

Une demande de la gendarmerie est présentée visant à mettre en place un arrêté municipal pour interdire les regroupements de personnes sur des lieux de la commune et de l'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique. Après discussion, le conseil ne se prononce pas favorablement pour le moment. Un délai de réflexion est nécessaire jusqu'au prochain conseil. Il est demandé la présence de la gendarmerie pour une intervention lors du prochain conseil.

- ***Problème évacuation des eaux usées dans le lotissement en cours de déploiement (secteur rue derrière la ville)***

À la suite des propositions du service eau-assainissement du Grand Besançon, il a été retenu la proposition n°2 à savoir que les réseaux humides (EU, EP et AEP) restent privés provisoirement, le temps (à définir) que puisse être constaté l'absence de problèmes d'écoulement, qui devrait se résoudre lorsque les secteurs AU-1 en amont seront urbanisés.

Les contraintes liées à cette reprise devront être mentionnées dans le cahier des charges, à savoir :

- le réseau eaux usées grâce aux nouveaux travaux réalisés rue derrière la ville permettent de respecter une pente de 1% minimum tel que souhaité par GBM.
- pour la réception des eaux de pluie, une modification doit être apportée au cahier des charges du plan d'aménagement. Étant donné que la voirie suite à notre demande doit être prolongée jusqu'à la limite du fond supérieur (limite de l'urbanisation future) à l'emplacement prévu d'un bassin de rétention d'eau. Pour remplacer ce bassin de rétention d'eau, un accord écrit avec les propriétaires et l'exploitant a été conclu pour permettre l'écoulement du trop-plein des eaux de pluie vu avec l'aménageur.

- ***Choix bordures***

Pour le lotissement des perrières, le conseil municipal valide les bordures A2 (voie partagée avec trottoir de 5 cm de hauteur par rapport au niveau de la chaussée).

La séance est levée à 23h26.